



Contrôle continu, saisissez le défenseur des droits !

Alors qu'il reste deux mois jusqu'à la fin de l'année scolaire, la FCPE de la Seine-Saint-Denis refuse que les cours deviennent une espèce en voie d'extinction. Elle déplore le sabotage des cours par « péché d'orgueil » dans les lycées et les collèges. Elle dénonce l'obstination du Ministre de l'Éducation dans son refus de faire passer les quelques épreuves restantes du brevet, du baccalauréat et du BTS en contrôle continu.

Notre fédération s'indigne du maintien d'épreuves désormais vides de sens en présentiel. Elle rappelle que pendant la crise sanitaire et toujours aujourd'hui, les élèves ont bénéficié de conditions d'enseignement très hétérogènes d'un établissement à l'autre voire au sein du même établissement :

- Le passage en demi-jauge a été très disparate selon les établissements, notamment dans les lycées privés qui n'ont pas appliqué les directives ministérielles et dans certains collèges du 93.
- Au sein même des établissements, le hasard des absences COVID des enseignants comme des élèves ont largement perturbé les rythmes d'apprentissage et les deux mois qui viennent ne seront pas différents.

Le maintien des épreuves accroît l'anxiété d'élèves déjà inquiets de la situation et qui risquent de manquer l'épreuve s'ils sont cas-contact. Faut-il vraiment encourager les comportements à risque ?

Dans ces conditions, notre fédération s'étonne tout particulièrement du maintien quoi qu'il en coûte du grand oral, épreuve nouvelle, à laquelle tous les élèves et enseignants n'ont pas encore été formés au point que le Ministère devrait publier mercredi de nouvelles directives pour le rendre « plus facile ». Faut-il que nos enfants bachotent pendant un mois et demi juste pour permettre au Ministre de l'Éducation d'afficher une pseudo-réussite ?

Le contrôle continu est le seul à pouvoir tenir compte de l'hétérogénéité des contextes locaux. Le maintien des épreuves est fondamentalement inéquitable.

Mais plus que tout, la FCPE de Seine-Saint-Denis s'insurge que la fin d'une année, qui pour beaucoup n'aura été qu'une demi-année, soit totalement consacrée au bachotage de quelques épreuves du bac et du brevet des collèges. Elle souligne que la tenue d'examens, outre les déplacements inutiles d'élèves, initie « un effet domino ».

- Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre doivent se tenir mi-mai,
- Les enseignants consacrent les deux premières semaines de mai à des interrogations en chaîne pour avoir « au moins 2 notes » après un mois de confinement où il était impossible de noter et sans pouvoir prendre le temps de revenir sur les notions fragilement acquises ou pas pendant ce même confinement.
- Les établissements doivent mobiliser les enseignants sur des brevets ou des bacs blancs qui consomment du temps d'apprentissage et obligent à renvoyer les niveaux de classe sans examen chez eux, avant de libérer la plupart des niveaux mi-juin pour permettre aux autres de passer les examens.

L'urgence n'est pas de faire passer des examens mais d'enseigner.

La FCPE demande que tous les examens relèvent du contrôle continu et que les élèves poursuivent les apprentissages jusqu'au 6 juillet.

Devant l'obstination de l'Éducation nationale et son refus d'écoute, notre fédération appelle les parents et les élèves majeurs dans une classe à examen, à saisir le défenseur des droits pour rupture d'égalité (discrimination face aux examens) et à défaut à l'obligation d'éducation de l'État (heures perdues par milliers). Pour le saisir en ligne : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/code/afficher.php?ETAPE=accueil_2016

Nos enfants sont notre avenir à tous. Ne sacrifions pas deux mois de cours pour une marotte. Place à l'enseignement.

Bondy, le 2 mai 2021
Anne Pieter, Alixe Rivière
Co-présidentes